

Décision

Générale

colonial

Décision n° 874 27/09/1940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1940

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro
30 septembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant Gallion, du R. T. S. de la Côte française des Somalis, est placé dans la position hors cadres et affecté à la milice indigène, pour compter du 1er octobre 1940. Ce sous-officier sera détaché au cabinet militaire en remplacement de l'adjudant-chef Congratel, en instance de départ pour l'extérieur. Le sergent Lancelot, du bataillon de marche n° 3, est placé dans la position hors cadres et affecté à la milice indigène, pour compter du 1er octobre 1940. Ce sous-officier sera détaché au cabinet militaire, en remplacement de l'adjudant Daclin, rapatriable.